

Commission Paritaire Nationale Formation

Préambule :

Déclarations de la CGT et de la CFDT. Présentation de nouveaux intervenants de la direction.

1/ Approbation des PV des réunions CPNF :

- 13 novembre 2024 → Approuvé à l'unanimité
- 14 novembre 2024 → Approuvé à l'unanimité

2/ Recueil d'avis sur l'action de formation :

✧ « Renforcer les compétences des auditeurs et contrôleurs fraudes »

Cette formation permet aux auditeurs et contrôleurs expérimentés de consolider les acquis et de renforcer les méthodologies d'analyse et de traitement des risques dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la fraude.

Public : Auditeur(trice) et contrôleur(euse) expérimenté(e)s des services Prévention et Lutte contre la fraude.

Durée : 3 jours en présentiel + 1 jour en présentiel formation action à 3 mois.

Ouverture : janvier 2025

Intervenant : formateur permanent et/ou occasionnel

➔ Envoi ce jour, par la direction, d'un macro synopsis (demandé à l'origine). La raison pour laquelle ils ne sont pas fournis initialement avec la fiche, est qu'ils ne sont pas prêts.

Les avis :

Pour : Unanimité → **FO**, CGT, CFE-CGC, SNAP, UNSA, CFTC, FSU Emploi, CFDT, Direction

Abstention :

Contre :

FO constate la prise en compte par la Direction de ces questionnements lors de la phase d'information (cas d'usages anonymisés concernant la RGPD, formation dans SIRHUS). C'est pour ces raisons que FO a voté pour cette formation.

✧ « Développer les compétences et les talents au quotidien » → Nouveau titre : « Accompagner le développement des compétences et des talents des agents du quotidien »

Cette formation permet aux managers de développer leurs compétences pour accompagner activement le développement des talents et des compétences de leurs équipes en alignant les besoins individuels avec les objectifs de l'établissement et pour aligner la gestion des compétences au sein de leur équipe.

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Isabelle MARLETTA et Bruno BEGUE

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Public : Tout manager (filière management)
Durée : 2 jours en présentiel
Ouverture : 1^{er} trimestre 2025
Intervenant : Formateurs occasionnels et/ou AKOR consulting

➔ Envoi d'une fiche modifiée, par la direction, le 12 décembre.

Les avis :

Pour : CFDT, CFE-CGC, CFTC, SNAP, Direction
Abstention : **FO**, FSU Emploi, UNSA
Contre : CGT

Pour **FO** il manque dans cette fiche la promotion des dispositifs individuels et saluons que la Direction rappelle le caractère non obligatoire des autodiagnostic. Pour ces raisons, FO s'abstient sur cette formation.

✂ « **Prévenir les RPS-e-learning- Management** » ➔ nouveau titre « **Sensibiliser à la prévention des RPS** »

Ce module e-learning offre aux managers un premier niveau de connaissance pour comprendre et prévenir les risques psychosociaux dans le cadre de leurs fonctions. Il est mobilisé dans la formation sur-mesure « Intégrer la prévention des RPS dans son management » et est un préalable dans le parcours « Intégrer la prévention des RPS dans son management – Parcours essentiel Manager intermédiaire ».

Public : tout manager (filière management)
Durée : 1h10 en e-learning
Ouverture : mi-décembre 2024
Intervenant : Adecco training

➔ Demande générale d'une fiche adaptée sur le sujet pour les autres agents.

Les avis :

Pour : **FO**, CGT, CFE-CGC, SNAP, UNSA, CFTC, Direction
Abstention : FSU Emploi
Contre : CFDT

FO a débattu longuement et a réaffirmé que le responsable de la prévention des RPS c'est bien l'employeur comme le prévoit le code du travail. Cette sensibilisation à la prévention des RPS par les managers est pour **FO** une bonne chose d'où notre vote positif.

✂ « **Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans son management** »
✂ « **Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans son management/parcours essentiel Manager Intermédiaire** »

En application de l'article L.4121-1 du code du travail, l'employeur doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » Cette obligation de protection de la santé physique et mentale est le fondement légal de la prévention des risques psychosociaux au travail. Par ailleurs, l'accord interne Qualité de la Vie au Travail (QVT) interne de 2022 réaffirme l'importance de la prévention des risques psychosociaux comme élément incontournable de la QVT.



La délégation **FO** : Isabelle MARLETTA et Bruno BEGUE

Rejoignez-nous !

Adhères



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Enfin, la nouvelle méthode d'évaluation des risques psychosociaux mise en œuvre au sein de France Travail prévoit un rôle accru des managers dans la prévention des risques psychosociaux : ils sont au centre de l'évaluation de ces risques et de leur prévention.

Cette formation permet aux managers d'acquérir les connaissances essentielles sur le sujet, et de les mettre en action dans la prévention de ces risques.

Deux fiches présentées : une à destination de tous les managers (durée : ½ journée à distance, plus 1 journée en présentiel) l'autre à destination des managers intermédiaires en parcours de prise de poste (1 jour en présentiel).

Public et durée : Deux fiches présentées : une à destination de tous les managers (durée : ½ journée à distance, plus 1 journée en présentiel) l'autre à destination des managers intermédiaires en parcours de prise de poste (1 jour en présentiel).

Ouverture : 1^{er} trimestre 2025 pour la 1^{ère} fiche et mars 25 pour la seconde.

Intervenant : Adecco training pour les 2 formations.

Les avis :

Première fiche :

Pour : **FO**, CFE-CGC, SNAP, UNSA, CFTC, FSU Emploi, CFDT, Direction.

Abstention :

Contre : CGT

Seconde fiche :

Pour : **FO**, CFE-CGC, SNAP, UNSA, CFTC, FSU Emploi, CFDT, CGT, Direction.

Abstention : SNAP

Contre :

Explication **FO** sur son vote pour :

FO se prononce favorablement pour ces 2 modules car en effet la démarche de prévention des risques doit être appréhendée par les managers, sachant que pour **FO**, la responsabilité de prévention incombe en premier lieu à l'employeur.

Même si le vote de **FO** est favorable, elle reste réservée sur le choix de la Direction de proposer 2 formations, alors qu'elles auraient pu être regroupées sur un seul format, avec les mêmes contenus pour une durée plus longue, vu les enjeux de la prévention des risques.

✧ « **Manager en mode hybride. Remplace le module « Manager à distance ».**

Cette formation vise à accompagner les managers dans l'adaptation à ces nouvelles dynamiques, en développant leurs compétences en matière de communication, de gestion de la motivation et de soutien au quotidien, dans le contexte où présentiel et télétravail s'alternent.

Public : managers intermédiaires et de proximité (parcours Essentiel en sur mesure). Filière Management

Durée : 1 jour en présentiel + 2 demi-journées en distanciel sur 2 jours consécutifs 1 mois après.

Ouverture : janvier 2025

Intervenant : AKOR Consulting → Possibilité d'une avancée vers des formateurs internes



La délégation **FO** : Isabelle MARLETTA et Bruno BEGUE

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Les avis :

Pour : Unanimité → **FO**, CGT, CFE-CGC, SNAP, UNSA, CFTC, FSU Emploi, CFDT, Direction

Abstention :

Contre :

3/ Information sur les actions de formation

✧ « S'approprier la solution DIGDASH et ses fonctionnalités »

L'outil SAP S/4HANA à compter du 1er janvier 2025 permet uniquement de consulter les données vivantes à compter de 2025, tandis que les données historiques ne seront pas migrées et resteront au sein de SAP ECC.

En parallèle, l'éditeur SAP a décidé d'arrêter la maintenance de l'outil BO (BI Finance) qui est utilisé au sein de France Travail et qui sera donc décommissionné.

Dans ce contexte, le rôle de l'outil DigDash déjà implémenté va se renforcer afin de permettre :

1. Le rapprochement entre les données vivantes de SAP S/4HANA et les données historiques antérieures à 2025 de SAP ECC dans un seul et unique outil à des fins de reporting décisionnel (pilotage opérationnel et pilotage de la performance) ;
2. Le remplacement des usages de la BI Finance (SAP BO) qui devient obsolète ;
3. Le croisement de données en provenance de sources différentes (SISP pour les données relatives aux DE nécessaires aux acheteurs, Board pour les données relatives aux budgets et aux prévisions d'atterrissage budgétaires pour les contrôleurs de gestion, GAC/CAPRI et Time'IT / Activ'IT pour les données relatives aux commandes et la gestion des temps de la DSI pour les contrôleurs de gestion de la DSI, etc...);
4. L'élaboration de restitutions élaborées et éclairantes à la décision (graphiques, cartes de France, ...)

Public : Les agents de la DGA Administration Finance Gestion

Pré-requis : Etre utilisateur de SAP S4 HANA

Durée : 45 min en e-learning

Ouverture : février 2025

Intervenant : Non concerné

Remarques/questions **FO :** **FO** alerte sur le fait qu'une formation à la durée plus longue est indispensable car sur le site de l'outil, la formation est proposée sur une journée pour des objectifs opérationnels identiques. Combien d'agents ? Comment mettre en place tout ce qui est noté sur la fiche ? Vérification de la bonne compréhension des agents. Dans l'état, la fiche est impossible à étudier ni à valider. N'entend pas la notion de découverte si la fiche n'est pas adaptée.

Réponses Direction : Contexte de déploiement de S4/Hanna : à usage des collègues. Utilisation ponctuelle de données existantes. (Après le premier tour de table et devant le tollé des organisations syndicales sur la durée au regard du contenu), l'appropriation devient une « découverte » du produit qui justifie les 45 min. Aucun suivi du e-learning lui-même. Rappel de phase d'information.

4/ Information sur une formation CEGOS ajustée à notre image

✧ L'ergonomie pour les non spécialistes

L'ergonomie est une approche qui permet de développer des conditions de travail propices au bien-être et à la qualité de vie au travail des salariés.

Cette formation permet de découvrir les fondamentaux de l'ergonomie pour préserver la santé, améliorer la productivité et le bien-être sur l'ensemble des postes de travail.

Rejoignez-nous !

Adhérez



La délégation **FO** : Isabelle MARLETTA et Bruno BEGUE

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Public : Agents et Managers Ressources Humaines/Agents et Managers Logistique-Immobilier

Durée : deux jours en présentiel

Intervenant : formateur ergonome

Remarques/questions FO : Formation Cegos non modifiable, présentée par la direction sans qu'une consultation soit faite auprès de la Commission.

Pourquoi avoir enlevé les élus CSE et la CSSCT du public à qui sera dispensée la formation ? Dans le public, managers et agents RH, qui exactement est concerné ? Tous les managers de proximités devraient être formés.

Réponses/remarques Direction : Formation prévue dans l'accord QVT. Choix des directions métiers. Sessions pilotes effectuées à distance en octobre/novembre 2025. Co-animation prévue Cegos et formateurs internes. Suppression de la partie accessibilité numérique au regard de Ergo-tiel.

Tous les agents et managers RH sont concernés. La direction va remonter la demande que les élus CSE et la CSSCT bénéficient de cette formation. Les managers de proximité doivent s'appuyer sur des experts. Idée de proposer une sensibilisation à un public élargi.

5/ Actions de formation à venir

En janvier 2025 :

Relation de services : 4 actions de formation

- Aller vers les entreprises ensemble (loi pour le plein emploi)
- Allocation CEJ
- Assurance chômage : 2 actions de formation : Gestion des droits et Autres publics

Les phases d'appropriation étant planifiées début février, recueil d'avis prévu le 29 janvier de 13h30 à 14h30 en distanciel pour les deux fiches sur l'assurance chômage. Le calendrier social va être mis à jour.

Fonction support :

Formation Sureté pour les managers de proximité, intermédiaires et supérieurs

6/ Questions diverses

- ❖ Programme IA Data → Sensibilisation ? Prise en main ? → Conférence de l'UM sur la E-université. Découverte de la charte FT sur la sensibilisation
- ❖ Handicap → Echange sur le programme Handicap pour déterminer les actions de formation.
- ❖ Ateliers Carsat → A priori, pas de formation prévue.
- ❖ E-learning sur Plateforme Mentor : Disponible quand ? Reviendront vers nous.



La délégation FO : Isabelle MARLETTA et Bruno BEGUE

Rejoignez-nous !



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr